

Par Irandal, le 11/10/2011 à 12:53

Implication indirecte dans un accident

Bonjour,
En 2008 j'ai "causé" un sinistre entre deux parties.
Je me suis retrouvé en sens inverse dans une voie a sens unique.
Un véhicule (A)arrivant dans le sens contraire au mien parvient a m'évité -Il ne me touche pas- Un véhicule (B) derrière le véhicule (A) percute alors ce dernier.
Le véhicule (A) ne m'a aucunement touché et s'est arrêté à au moins 2m de mon véhicule.
J'ai mentionné mon immatriculation sur leur constat.
Théoriquement, il me semble que je en suis pas en tort de l'accident entre le véhicule (A) et (B).
Un an plus tard, en 2009, je reçois un courrier de l'assurance du véhicule (B) m'indiquant comme entièrement responsable et me priant de donner les coordonnées de mon assurance.
Courrier que j'ai ignoré.
Aujourd'hui je reçoit un courrier avec accusé de réception, avec la même demande plus "menaçante"
Que dois-je faire ?
Merci d'avance.